SIVOM de TREMBLAY - SERAZEREUX

**9, rue de Châteauneuf**  ** 02.37.65.28.35**

**28170 TREMBLAY LES VILLAGES** **sivomts@orange.fr**

**A CONSERVER PAR LES FAMILLES**

Madame, Monsieur,

Le SIVOM de Tremblay-Serazereux a mis en place un dossier **obligatoire pour tout enfant scolarisé** à Tremblay les Villages à retourner dûment complété **avant le 30 juin prochain** avec tous les documents demandés (voir page 4/4 du dossier) soit :

* **Par courrier à l’adresse suivante :**

**SIVOM de Tremblay-Serazereux, 9 rue de Châteauneuf, 28170 Tremblay les Villages,**

* **En le déposant dans la boîte aux lettres du SIVOM située au niveau des portails d’entrée à l’école (rue de la croix blanche).**

**Ce dossier vous permet également, le cas échéant, l’inscription aux différents services** (cantine, centre de loisirs) dont les modalités de paiement sont les suivantes :

1. **Cantine**

* Repas occasionnel (prévenir le SIVOM par écrit 48 h à l’avance pour la commande des repas) :
* Facturation mensuelle à terme échu
* Forfait : engagement à l’année avec paiement mensuel soit :
* Paiement par prélèvement automatique SEPA (au 10 du mois d’octobre à juillet)
* Paiement à réception de l’avis des sommes à payer

1. **Accueil périscolaire (matin, soir, mercredi)**

* Facturation mensuelle à terme échu selon la fréquentation
* Paiement à réception de l’avis des sommes à payer

1. **Accueil Vacances Scolaires**

* Facturation après chaque période de vacances selon le nombre de jours de présence
* Paiement à réception de l’avis des sommes à payer

Les paiements (en dehors des prélèvements) s’effectuent :

* auprès du SGC de l’agglo de DREUX par chèque, virement ou paiement en ligne (les coordonnées bancaires sont mentionnées sur les avis des sommes à payer, émis par le trésor public)
* par paiement de proximité, en espèces jusqu’à 300 € ou par carte bancaire

Les buralistes partenaires sont identifiables par ce logo :



Les réclamations concernant la facturation devront être adressées par courrier au secrétariat du SIVOM.

1. **Règlements intérieurs**

Les règlements des différents services du SIVOM de Tremblay-Serazereux seront donnés aux familles en début d’année scolaire.

Un exemplaire signé devra être retourné au SIVOM

Les familles s’engagent à les respecter.

Toute inscription et toute transmission de planning de fréquentation au centre de loisirs doivent être adressées au SIVOM parallèlement à l’information communiquée à l’école.

1. **Projet d’Accueil Individualisé (PAI)**

Aucun repas de substitution pour les enfants allergiques à certains aliments ne pourra être servi.

Avant toute fréquentation de la cantine, la famille devra avoir établi un PAI. Elle fournira le repas complet de l’enfant, conditionné soit dans une valisette hermétique, soit dans une petite glacière marquée au nom de l’enfant.

Le repas sera apporté chaque matin et remis à un adulte pour le réfrigérer.

1. **Coordonnées des services :**

Secrétariat du SIVOM et Centre de loisirs

Tél. : 02.37.65.28.35 (du lundi au vendredi de 8 h à 12 h)

Mail secrétariat : [sivomts@orange.fr](mailto:sivomts@orange.fr)

Mail centre de loisirs : [alshsivomts@hotmail.fr](mailto:alshsivomts@hotmail.fr)